



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 juillet 2011
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2011

6-9 septembre 2011, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République centrafricaine**

Assistance indicative proposée : 28 millions de dollars des États-Unis, dont 8 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 20 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres ressources ordinaires, notamment

Durée du programme Cinq ans (2012-2016)

Cycle de l'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

**Assistance indicative proposée, par domaine essentiel
d'activité du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	3	10	13
Population et développement	2	8	10
Égalité des sexes	2	2	4
Coordination du programme et assistance	1	-	1
Total	8	20	28

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 septembre 2001).



I. Analyse de la situation

1. La population de la République centrafricaine est estimée à 4,6 millions d'habitants. Le taux annuel d'accroissement démographique est de 2,5 %.
2. La population est inégalement répartie et principalement rurale (62 %). Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent 32,6 % de la population totale, et les femmes 50,2 %. Le taux de fécondité global est élevé (5,1 enfants par femme). Le taux de stérilité est de 10,2 %.
3. L'espérance de vie à la naissance a chuté, passant de 49 ans en 1988 à 42,7 ans en 2003. Ce déclin est dû en partie au taux élevé de mortalité infantile et à l'épidémie de VIH. Soixante-deux pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté.
4. Malgré la présence de ressources naturelles précieuses en République centrafricaine, le taux de croissance économique est insuffisant pour engendrer un développement économique et social. En outre, au cours de la dernière décennie, certaines régions du pays ont été touchées par des conflits armés et un niveau élevé d'insécurité, qui ont mis un frein aux efforts de développement.
5. Peu de données désagrégées et mises à jour sont disponibles, ce qui entrave la prise en compte de la dynamique de la population dans les politiques, les programmes et les initiatives en faveur du développement durable.
6. Le taux de mortalité maternelle est élevé (850 décès pour 100 000 naissances vivantes). Le taux de mortalité infantile est de 106 décès pour 1 000 naissances vivantes. L'infrastructure sanitaire et le personnel qualifié sont insuffisants. Environ la moitié des naissances se déroulent à la maison et ne sont pas assistées par du personnel qualifié. Le taux d'utilisation de moyens de contraception modernes est faible, soit 8,6 % (9,3 % chez les jeunes filles de 15 à 19 ans).
7. Le taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) est de 13,3 %, ce qui explique en partie l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité. La fistule obstétricale est une des conséquences du taux élevé de grossesses chez les adolescentes (36 %).
8. Le taux de prévalence du VIH est lui aussi important (6,2 %), et plus élevé chez les femmes (7,8 %) que chez les hommes (4,3 %). Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce taux est également plus élevé chez les filles (5,7 %) que chez les garçons (1 %).
9. Le Gouvernement et les partenaires de développement s'efforcent d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Néanmoins, la législation en la matière n'est pas pleinement appliquée, et des disparités persistent. Le taux de fréquentation de l'école primaire est de 71 % chez les garçons contre 55 % chez les filles. En 2010, le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité restait faible (10,6 % au Parlement et 13,3 au sein du Gouvernement).
10. Les femmes sont victimes de nombreuses formes de violence sexiste, parmi lesquelles on peut citer les mutilations génitales (excision), la violence sexuelle et la violence liée à la sorcellerie, ou encore les mariages précoces. Dans les régions touchées par les conflits, 36 % des femmes ont été victimes de violences sexuelles.

11. Le Gouvernement a élaboré une stratégie pour la réduction de la pauvreté, 2011-2014, qui se fonde sur trois piliers : a) consolidation de la paix, bonne gouvernance et primauté du droit; b) stimulation de l'économie et promotion du développement durable; et c) promotion du capital humain et des services sociaux essentiels.

II. Coopération passée et enseignements tirés

12. Le budget alloué au programme de pays actuel (2007-2011) est de 13,5 millions de dollars des États-Unis. Les principaux résultats de ce programme sont les suivants : a) mise à jour de la politique démographique nationale; b) renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes et d'équité; c) élaboration d'un plan de mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes; et d) amélioration des services de santé en matière de procréation, y compris les services de prévention du VIH/sida, dans les zones de mise en œuvre du programme et les zones touchées par les conflits.

13. Les enseignements suivants ont été tirés : a) concilier allocation de ressources et couverture géographique constitue un point fort de la planification et de la mise en œuvre des programmes; b) renforcer les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les médias aide à atteindre les objectifs du programme, notamment en matière de réduction de la mortalité maternelle; c) l'absence de données de référence et d'un système efficace de suivi et d'évaluation entrave l'obtention de résultats attestés par des faits probants; et d) la prise en main du programme par le pays, la responsabilité mutuelle et la transparence contribuent à la pérennité du programme.

14. Il reste nécessaire de : a) renforcer les capacités des institutions nationales dans les domaines de la coordination, du suivi et de l'évaluation; b) renforcer l'engagement national en matière de prévention de la violence sexiste; c) centrer les interventions du programme sur les jeunes, filles et garçons; et d) réinstaurer des services de soins de santé procréative de qualité, en particulier dans les zones rurales. L'allocation de ressources devrait contribuer à l'amélioration des indicateurs sociaux de base.

III. Programme proposé

15. Le Gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour la population ont élaboré ce programme sur la base d'une démarche participative. Le programme est aligné sur les trois piliers du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, sur les objectifs du Millénaire pour le développement, sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que sur d'autres cadres de développement internationaux comme le Plan d'action de Maputo, les principes de réforme des Nations Unies et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il contribuera à l'obtention de quatre des six résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2012-2016.

16. Le programme est conforme au plan stratégique du FNUAP, 2008-2013. Il comporte trois volets : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et

développement; et c) égalité des sexes. Il permettra d'améliorer la qualité de vie de la population, en particulier dans les zones rurales.

Volet « santé et droits en matière de procréation »

17. Les résultats escomptés de ce volet sont les suivants : recours accru à des services de soins de santé en matière de sexualité et de procréation de haute qualité, notamment en ce qui concerne la santé maternelle, la planification de la famille et la prévention du VIH/sida. Ce volet contribuera au résultat du PNUAD qui porte sur l'utilisation des services sociaux de base.

18. *Produit 1. Soins de santé en matière de procréation améliorés, intégrés et de haute qualité, notamment dans les domaines de la planification de la famille, des naissances assistées et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, et services de prise en charge des maladies sexuellement transmissibles, de prévention de la transmission materno-fœtale du VIH et de prévention de la violence dans les zones de mise en œuvre du programme.* Les stratégies déployées sont les suivantes : a) renforcement des capacités des institutions centrales en matière d'élaboration de politiques, stratégies, programmes, normes et procédures, d'activités de plaidoyer, de mobilisation des ressources, ainsi que de suivi et d'évaluation; b) renforcement des capacités des établissements de santé à fournir des soins de santé en matière de procréation de haute qualité, notamment en ce qui concerne la sécurité des produits de santé de la procréation, la gestion de la fistule obstétricale, et la lutte contre la violence sexiste; c) création de partenariats avec les organisations locales pour la fourniture de services de proximité, avec la participation des hommes; d) renforcement du système d'information sanitaire au niveau central et dans les zones de mise en œuvre du programme; e) intensification des efforts de prévention du VIH destinés aux femmes en âge de procréer; et f) intégration de la planification de la famille dans les services visant à prévenir la transmission materno-fœtale du VIH.

19. *Produit 2. Amélioration de la capacité des organisations de jeunes à fournir aux adolescents et aux jeunes, garçons et filles, des services adaptés à leurs besoins.* Les stratégies mises en œuvre sont les suivantes : a) renforcement de la capacité des institutions traitant de questions relatives à la jeunesse d'élaborer des politiques, des stratégies et des normes, d'engager un dialogue sur les politiques à suivre, de mettre en place des activités de plaidoyer, et de participer aux initiatives en matière de coordination, de suivi et d'évaluation; b) renforcement de la capacité des organisations de jeunes à fournir des services adaptés aux besoins de ces derniers; et c) mise en place de stratégies de communication novatrices qui visent à renforcer l'esprit de décision et la participation des jeunes et à limiter les comportements à risque chez les jeunes et les adolescents.

20. *Produit 3. Renforcement de la capacité des organismes humanitaires intervenant dans la préparation et l'intervention en cas d'urgence de fournir des soins de santé en matière de sexualité et de procréation.* Ce produit sera obtenu : a) en renforçant la capacité des organismes humanitaires à offrir un ensemble initial de services minimum; et b) en mettant en place des partenariats avec les organismes humanitaires pour la fourniture de services de santé en matière de procréation dans les zones en crise.

21. *Produit 4. Renforcement de la sécurité des produits de santé de la procréation aux niveaux national, régional et local.* Les stratégies sont les suivantes :

a) renforcement de la capacité nationale à fournir des produits de santé de la procréation aux clients au moyen d'une gestion efficace de la chaîne logistique; et b) création de partenariats avec l'ensemble des organismes qui fournissent des produits de santé de la procréation.

Volet « Population et développement »

22. Le résultat proposé est le suivant : une meilleure intégration de la dynamique de la population, y compris l'égalité hommes-femmes, la jeunesse, l'environnement et la santé en matière de procréation dans tous les cadres de développement sectoriel aux niveaux central et local. Ce volet contribuera au résultat du PNUAD qui porte sur la bonne gouvernance et l'accès équitable aux institutions gouvernementales.

23. *Produit 1. Renforcement des capacités des organes chargés de la planification et du développement et des organisations de la société civile, afin que les questions de population soient prises en compte dans les politiques, les plans et les programmes de développement aux niveaux national, régional et local.* Le programme fera intervenir les stratégies suivantes : a) renforcement de la capacité nationale à intégrer les questions de population (notamment l'égalité hommes-femmes, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus budgétaire et la santé procréative des jeunes et des adolescents) dans les politiques, les plans et les programmes de développement; b) renforcement de la capacité nationale en matière d'éducation sur les questions de population; c) élaboration d'un plan de plaidoyer visant à sensibiliser les autorités à la corrélation qui existe entre les questions de population (notamment la problématique hommes-femmes et la santé procréative des jeunes et des adolescents) et les secteurs de développement; d) établissement de partenariats avec la société civile, les médias, l'Université de Bangui et les institutions de recherche et de formation dans les domaines de la recherche et de l'intégration des questions de population dans les stratégies nationales et sectorielles; et e) renforcement des capacités de l'organe de coordination du septième programme de pays du FNUAP en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et de mobilisation des ressources.

24. *Produit 2. Renforcement des capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et de stockage des données sociodémographiques ventilées par sexe, âge et lieu de résidence, y compris en cas de situation humanitaire.* Les stratégies sont les suivantes : a) renforcement de la capacité du système statistique national à collecter, traiter, analyser, diffuser et stocker des données, y compris dans les situations humanitaires, et à engager un dialogue avec les spécialistes de la planification; b) appui au quatrième recensement national de la population et de l'habitation en 2013; c) renforcement des capacités nationales en matière de gestion des données issues du système intégré de gestion de l'information aux niveaux central et régional; et d) promotion du système d'enregistrement des faits d'état civil dans les zones de mise en œuvre du programme.

Volet « égalité des sexes »

25. Le résultat escompté est la mise en place d'un environnement institutionnel et socioculturel plus propice à l'égalité des sexes et à l'équité. Ce volet contribuera au résultat du FNUAP relatif à la promotion de l'état de droit, à la bonne gouvernance

et à l'accès équitable des populations aux instances gouvernementales. À cette fin, deux produits sont prévus :

26. *Produit 1. Renforcement des capacités nationales en matière de mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes.* Les stratégies sont les suivantes : a) renforcement de la capacité des institutions nationales à assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes; b) renforcement des capacités des institutions nationales chargées des questions d'égalité des sexes, y compris les organisations de la société civile, en matière de plaidoyer et de concertation; et c) mise en place des partenariats en matière de concertation et de plaidoyer afin d'encourager une participation citoyenne sans exclusive.

27. *Produit 2. Renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile en matière de prévention et d'intervention en cas de violence sexiste et de violation des droits de l'homme.* Les stratégies sont les suivantes : a) amélioration de la capacité du Gouvernement et des organisations de la société civile à prévenir la violence sexuelle et les violations des droits de l'homme, et à y réagir, de manière globale et intégrée; b) création de partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence sexiste; et c) appui au partage de connaissances, aux bonnes pratiques et à la documentation des résultats.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

28. La gestion, le suivi et l'évaluation du septième programme de pays sont prévus dans le PNUAD et le mécanisme de coordination du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Ministère de la planification et de l'économie assurera la coordination globale du programme, en collaboration avec les ministères chargés de la santé, de la problématique hommes-femmes, de la jeunesse et de l'éducation ainsi que des organisations de la société civile et des Nations Unies. Le programme encouragera et utilisera la coopération Sud-Sud.

29. Le Gouvernement et le FNUAP élaboreront des plans de suivi et d'évaluation, de mobilisation des ressources et de communication conformes à ceux du PNUAD. Le Gouvernement sera responsable de la sécurité du personnel et des biens du FNUAP. Les mesures de prévention et de réduction des risques seront intégrées au processus d'exécution du programme, et prévues au budget.

30. Le bureau de pays du FNUAP en République centrafricaine se compose d'un représentant, d'un directeur des opérations internationales, de spécialistes de programmes nationaux et internationaux et de personnel d'appui. Le FNUAP utilisera les fonds alloués au programme pour engager du personnel supplémentaire en vue de renforcer la mise en œuvre du programme, si nécessaire. Le soutien technique sera assuré par le bureau régional du FNUAP pour l'Afrique, le bureau sous-régional de Dakar (Sénégal), et les unités au Siège.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République centrafricaine

Priorités nationales : a) consolidation de la paix, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme; b) stimulation économique et intégration régionale; et c) ressources humaines et services sociaux essentiels

Objectifs du PNUAD : a) d'ici à 2016, les instances gouvernementales, le secteur privé et la société civile appliqueront les principes de bonne gouvernance (politique, économique and administrative) et seront accessibles à tous dans des conditions d'égalité; et b) d'ici à 2016, la population de la République centrafricaine, en particulier les plus vulnérables, participera à la planification et à la mise en œuvre, aura recours aux services sociaux et pourra saisir les chances qui s'offrent à elle et en apprécier la valeur.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément de programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i> Utilisation accrue de services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment en ce qui concerne la santé maternelle, la planification de la famille et la prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de naissances assistées Point de référence : 53,4 % ; Cible 85 % • Pourcentage de grossesses chez les adolescentes (moins de 18 ans) Point de référence : 36 % ; Cible : 20 % <p>Taux de prévalence de la contraception. Point de référence : 8,6 % ; Cible : 10 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Soins de santé en matière de procréation améliorés, intégrés et de haute qualité, notamment dans les domaines de la planification de la famille, des naissances assistées et des soins obstétriques et néonataux d'urgence, et services de prise en charge des maladies sexuellement transmissibles, de prévention de la transmission materno-fœtale du VIH et de prévention de la violence dans les zones de mise en œuvre du programme</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements de santé qui fournissent des services de base en matière de soins obstétriques et néonataux d'urgence. Point de référence : 8,21 % ; Cible : 50 % • Pourcentage d'établissements de santé qui intègrent la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles dans leurs services. Point de référence : à préciser; Cible : 80 % <p><i>Produit 2.</i> Meilleure capacité des organisations de jeunes à fournir aux adolescents et aux jeunes, garçons et filles, des services adaptés à leurs besoins</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements qui fournissent des services adaptés aux besoins des jeunes. Point de référence : 0; Cible : 10 • Nombre d'organisations de jeunes bénéficiant d'un appui technique et institutionnel dans le domaine de la santé procréative et du VIH chez les jeunes. Point de référence : 4; Cible : 10 	<p>Ministère de la santé; Ministère de la jeunesse et des sports; Comité national de lutte contre le sida</p> <p>Partenaires de développement; système des Nations Unies</p> <p>Organisations locales; Organisations non gouvernementales</p>	<p>13 millions de dollars É.-U. (3 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 10 millions sur les autres ressources)</p>

Éléments du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément de programme
		<p><i>Produit 3.</i> Renforcement de la capacité des organismes humanitaires intervenant dans la préparation et l'intervention en cas d'urgence à fournir des soins de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de crises humanitaires dans lesquelles un ensemble minimum de services a été mis en œuvre. Point de référence : 70 %; Cible : 100 % <p><i>Produit 4.</i> Renforcement de la sécurité des produits de santé de la procréation aux niveaux national, régional et local</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de santé dans les zones de mise en œuvre du programme qui offrent au moins trois méthodes contraceptives. Point de référence : à préciser; Cible : 75% 		
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Meilleure intégration de la dynamique de la population, y compris l'égalité hommes-femmes, la jeunesse, l'environnement et la santé en matière de procréation dans tous les cadres de développement sectoriel aux niveaux central et local</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organes gouvernementaux et d'organisations de la société civile qui prennent en compte les questions de population dans leurs politiques, plans et programmes <p>Point de référence : 5; Cible : 10</p> <p>Montant des ressources mobilisées pour les activités liées à la population</p>	<p><i>Produit 1.</i> Renforcement des capacités des organes chargés de la planification et du développement et des organisations de la société civile, afin que les questions de population soient prises en compte dans les politiques, les plans et les programmes de développement aux niveaux national, régional et local</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques, plans et programmes dans lesquels les questions de population ont été prises en compte. Point de référence : 6; Cible : 10 • Nombre d'études relatives à la population et aux problèmes nouveaux. Point de référence : 8; Cible : 12 <p><i>Produit 2.</i> Renforcement des capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et de stockage des données sociodémographiques ventilées par sexe, âge et lieu de résidence, y compris en cas de situation humanitaire</p>	<p>Tous les ministères; Institut national de statistique</p> <p>Organisations de la société civile; Université de Bangui</p> <p>Partenaires de développement; système des Nations Unies</p>	<p>10 millions de dollars É.-U.</p> <p>(2 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 8 millions sur les autres ressources)</p>

<i>Éléments du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément de programme</i>
	Point de référence : 0 dollars; Cible : 20 millions de dollars	<i>Indicateurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des résultats du recensement. Point de référence : 3; Cible : 4 • Base de données sociodémographiques opérationnelle et accessible Point de référence : 1; Cible : 5		
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i> Mise en place d'un environnement institutionnel et socioculturel plus propice à l'égalité des sexes et à l'équité</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Textes juridiques adoptés concernant les quotas de femmes désignées ou élues Point de référence : 1; Cible : 3 Décrets présidentiels publiés concernant les quotas de femmes désignées ou élues. Point de référence : 1; Cible : 3	<p><i>Produit 1.</i> Renforcement des capacités nationales en matière de mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents de politique nationale et de stratégie sectorielle qui prennent en compte l'égalité des sexes et l'équité à tous les niveaux. Point de référence : 1 ; Cible : 5 • Pourcentage d'institutions disposant d'une équipe de coordination pour les questions concernant la problématique hommes-femmes. Point de référence : 0 %; Cible : 100 % <p><i>Produit 2.</i> Renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile en matière de prévention et d'intervention en cas de violence sexiste et de violation des droits de l'homme</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organes ayant la capacité de réagir à la violence sexiste et de protéger les victimes de ce type de violence. Point de référence : 0 ; Cible : 10 Nombre d'institutions qui prennent des mesures d'intervention effectives en cas de violence sexiste et de violation des droits de l'homme, et qui protègent les victimes de ce type de violence et de violations. Point de référence : 0 ; Cible : 5	Ministère de la planification et de l'économie; Ministère des affaires sociales; tous les ministères compétents Organisations de la société civile Partenaires de développement	4 millions de dollars É.-U. (2 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 2 millions sur les autres ressources) Total pour la coordination et l'assistance au programme : 1 million de dollars É.-U. prélevés sur les ressources ordinaires